



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Nouveau programme de rénovation RénoRégion

Magog, le 11 février 2016 – La MRC de Memphrémagog annonce qu'elle dispose d'une enveloppe de 84 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à la rénovation domiciliaire RénoRégion. Ce programme est administré par la Société d'habitation du Québec (SHQ), en collaboration avec la MRC.

Le programme RénoRégion a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural à exécuter des travaux pour corriger les défauts majeurs que présente leur résidence. Il remplace les programmes RénoVillage et Réparations d'urgence, qui n'ont pas été reconduits par le gouvernement du Québec.

Les principaux critères d'admissibilité au programme, d'ici le 31 mars 2016, sont les suivants :

- La valeur uniformisée de la résidence en 2014, excluant la valeur du terrain, ne doit pas dépasser 100 000 \$;
- Le revenu annuel familial de 2014 du propriétaire-occupant ne doit pas dépasser le revenu maximal admissible (voir le tableau plus bas);
- La résidence nécessite des travaux importants visant à corriger une ou plusieurs défauts majeurs.

| Taille du ménage | Revenu maximal admissible |
|------------------------|---------------------------|
| 1-2 personnes (couple) | 31 000 \$ |
| 2-3 | 37 000 \$ |
| 4-5 | 41 500 \$ |
| 6 | 50 500 \$ |

Le propriétaire n'est pas admissible au programme s'il a bénéficié du programme RénoVillage au cours des dix années précédant sa demande, ou du programme Réparations d'urgence au cours des cinq dernières années.

L'aide financière accordée peut atteindre 95 % du coût des travaux admissibles, jusqu'à concurrence de 12 000 \$.

Programme d'adaptation de domicile (PAD)

En plus du programme RénoRégion, la MRC offre également, en collaboration avec la SHQ, le programme PAD qui a pour but de permettre à la personne handicapée d'accomplir ses activités quotidiennes dans son logement et ainsi, de favoriser son maintien à domicile. Il consiste en une aide financière versée au propriétaire du domicile pour l'exécution des travaux d'adaptation admissibles qui répondent aux besoins de la personne handicapée. L'aide financière prend la forme d'une subvention pouvant atteindre 16 000 \$ par personne admissible. Il n'y a pas d'enveloppe déterminée pour le territoire de la MRC, il s'agit d'une enveloppe nationale répartie selon les demandes déposées.

Les personnes qui souhaitent déposer une demande d'aide financière ou obtenir plus de renseignements sur l'un ou l'autre de ces programmes sont priées de communiquer avec monsieur Pierre Laliberté, inspecteur accrédité et responsable pour la MRC de Memphrémagog, soit par téléphone au 819 346-3772 ou par courriel à l'adresse pierre.lalibert6@videotron.ca.

– 30 –

Source :

Mme Louise Champoux
Conseillère en communications
MRC de Memphrémagog
Tél. : 819 843-9292, poste 239

Pour information :

M. Guy Jauron
Directeur général
MRC de Memphrémagog
Tél. : 819 843-9292, poste 329